

CQP RESPONSABLE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA CONDUITE (CQP RUESRC)

Réf de l'action : ECF S410.PR indice 1 du 27/11/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de superviser l'ensemble des activités d'organisation, de gestion et d'encadrement d'une ou de plusieurs unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite.

Être capable de contribuer au développement commercial et financier d'une ou de plusieurs unités.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- Le métier Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite a un rôle essentiel dans la gestion et le développement d'une école de conduite dans le respect de la réglementation professionnelle. Il assure des activités d'encadrement, de gestion et d'organisation d'une ou de plusieurs unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite. Il contribue au développement commercial de l'unité tout en représentant l'image de la société. L'activité s'exerce de façon indépendante ou au sein d'un réseau associatif ou en franchise.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Gérant ou exploitant d'une école de conduite
 - Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite

- Equivalences, passerelles, débouchés :

Cette qualification peut être accessible par la voie de la formation ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant créer ou reprendre un établissement d'enseignement de la conduite en vue de solliciter l'agrément requis (article R213-2 du code de la route),
- Toute personne susceptible d'encadrer une ou plusieurs unités d'enseignement de la conduite,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Niveau BAC souhaitable
- Les candidats doivent rédiger un dossier détaillant leur projet d'exploitation d'une école de conduite (fourni par l'organisme de formation habilité). Ce projet devra tenir compte des conditions réglementaires d'ouverture prévues par l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.
 - + Être titulaire du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière ou du Brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière.
 - + Être titulaire de l'autorisation d'enseigner en cours de validité.
 - + Faire preuve d'au minimum 1607 heures d'expérience, hors période de formation, en tant qu'enseignant de la conduite automobile ou enseignant de la sécurité routière et de la conduite automobile.

OU

- Les candidats doivent rédiger un dossier détaillant leur projet d'exploitation d'une école de conduite (fourni par l'organisme de formation habilité). Ce projet devra tenir compte des conditions réglementaires d'ouverture prévues par l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité

CQP RESPONSABLE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA CONDUITE (CQP RUESRC)

routière.

+ Avoir exercé une activité salariée en auto-école d'au minimum 1607 heures, hors période de formation.

AVERTISSEMENT

- Dans le cadre de la demande d'agrément pour exploiter une école de conduite, la personne peut être dispensée du CQP RUESRC si elle est en capacité d'attester d'un diplôme en droit, en commerce ou en management de niveau 3 : contacter la Direction Départementale du Territoire (et de la Mer) du lieu prévu pour l'exploitation,
- Pour tous renseignements sur les modalités, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

PROGRAMME / CONTENU

Cette formation comprend trois blocs de compétences/ activités types :

A- Activités relatives au management d'une ou plusieurs unité(s) d'enseignement

- Encadrement des collaborateurs
- Recrutement des collaborateurs
- Définition et suivi de l'activité des collaborateurs (entretiens annuels et professionnels...),
- Suivi du plan de développement des compétences des collaborateurs,
- Traitement des situations conflictuelles,
- Appui aux collaborateurs pour la réalisation de leurs activités,
- Détermination et suivi des objectifs individuels et collectifs,
- Planification et mise en œuvre d'un projet de conduite du changement.

Le responsable d'unité(s) d'enseignement s'assure de l'application de la législation et de la réglementation en matière d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, de droit du travail, d'hygiène et de sécurité.

B- Activités relatives à la gestion et à l'organisation d'une ou plusieurs unité(s) d'enseignement

- Pilotage et suivi de l'activité : élaboration, analyse et suivi des tableaux de bord / détermination d'actions correctives,
- Elaboration et suivi du budget,
- Établissement et suivi des relations avec les fournisseurs,
- Gestion des relations avec les différents prescripteurs / financeurs...
- Application de la législation et de la réglementation en matière : d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, de droit du travail, d'hygiène et de sécurité,
- Contrôle de conformité des formations du centre,
- Définition et application des procédures qualité en vigueur dans l'unité,
- Définition et encadrement de l'ensemble des activités administratives et commerciales de l'unité,
- Veille et mise à jour de la documentation professionnelle et réglementaire.

C- Activités commerciales

- Définition des modalités de développement commercial de l'unité,
- Adaptation de l'offre de formation au marché de l'unité d'enseignement,
- Réponse aux appels d'offres issus des marchés publics et privés,
- Élaboration et mise en œuvre d'actions promotionnelles,

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

CQP RESPONSABLE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA CONDUITE (CQP RUESRC)

- Établissement des relations avec la clientèle : accueil, suivi et fidélisation,
- Elaboration, pilotage et suivi des démarches qualité visant la satisfaction client,
- Mise en œuvre des contrats : il pilote l'élaboration, présente et négocie une offre de formation, et le cas échéant, conclut en tenant compte d'un cahier des charges et en respectant la réglementation en vigueur,
- Gestion des réclamations et de litiges éventuels.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM) ou du Titre à Finalité Professionnelle Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (FMESR).
- Les compétences de l'équipe pédagogique doivent couvrir l'ensemble des domaines du CQP et doivent être attestées par une certification de niveau 5 ou par une pratique professionnelle dans le domaine concerné.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Documentation professionnelle et relative aux matières enseignées. Presse spécialisée.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur.
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives (en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques,
 - Chaque bloc fait l'objet d'une évaluation,
 - En cas de réussite aux trois blocs, le candidat sera positionné sur une évaluation finale.
- Les conditions d'obtention du CQP sont indiquées dans le référentiel d'évaluation de l'ANFA en vigueur.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) RESPONSABLE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA CONDUITE
- Diplôme de Niveau 6
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP 39740
- Certificateur : ASSOCIATION NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE (ANFA), CPNE des services de l'automobile.
- Date de décision d'enregistrement : 31/10/2024.
- Date de fin d'échéance : 31/10/2029.
- Plus de renseignements sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39740/>
- Organisme agréé : Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire : 306h (hors heures de certification).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

SECURITE ROUTIERE

CQP RESPONSABLE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA CONDUITE (CQP RUESRC)

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

